

ORIENTATIONS ET CONTREPARTIES DU CONSEIL GENERAL DU BAS RHIN						MONTANT FSE 2013 mobilisé	MONTANTS FSE annuels prévisionnels pour 2015/2020
Thématiques du diagnostic régional	Actions proposées par le Conseil Général du Bas-Rhin	Objectif recherché par le Conseil Général du Bas-Rhin	Contexte, diagnostic	Quelle est l'action financée par le FSE dans le cadre de cette programmation ?	Quelle est la plus-value du cofinancement par le FSE ?		
Actions visant à réduire les freins périphériques à l'emploi	Mettre en place des actions d'accompagnement des jeunes vers le logement	Permettre aux jeunes en situation de précarité de disposer d'une plus grande autonomie en favorisant leur accès et leur maintien dans un logement.	Le Conseil Général intervient auprès de ces jeunes par le biais du Pass Accompagnement qui permet à des associations habilitées d'assurer l'accompagnement spécifique de jeunes. La prestation dite de niveau 2 (travail sur la problématique du logement) est assurée sur la base d'un cahier des charges départemental et financée par l'application d'un tarif mensuel à la mesure. A ce jour, 210 suivis sont en cours et les capacités d'accompagnement des opérateurs sont atteintes. Le potentiel de jeunes à suivre dans le cadre du Pass Accompagnement de niveau 2 est estimé à plus de 500.	Se basant sur les financements apportés par le Conseil Général du Bas-Rhin pour la pérennisation du Pass Accompagnement, le FSE viendrait financer une prestation identique pour 210 jeunes supplémentaires. La prestation attendue répondrait au cahier des charges actuel du Pass Accompagnement. L'opérateur doit s'assurer de la mise en oeuvre en parallèle de l'accompagnement vers l'emploi réalisé par un autre opérateur.	Doublement de la capacité de suivi des opérateurs pour le niveau 2 du Pass Accompagnement.	0 €	534 000 €
	Mettre en place des actions permettant de travailler sur les passerelles vers l'activité de publics éloignés de l'emploi (savoir être, confiance en soi, travail sur les freins...)	Dans le cadre des parcours d'insertion sociale, lever les freins à l'accès à l'emploi pour mieux insérer les publics éloignés de l'emploi.	La formation et l'emploi doivent être une perspective pour l'ensemble des allocataires du RSA, y compris ceux qui en sont encore éloignés du fait de freins divers (problématiques sociales, savoir être...).	Toutefois, les allocataires du RSA ne sont pas égaux en ce qui concerne leurs capacités à s'inscrire dans une telle dynamique. Certains nécessitent une phase de remobilisation. Les ateliers « Passerelle » du Conseil Général s'adressent à ces personnes et constituent ainsi un outil au service des référents de parcours d'insertion sociale. Le Conseil Général subventionne actuellement 12 ateliers "Passerelle" situés sur tout le territoire départemental, soit 500 places.	Le FSE vient compléter l'aide du CG à même hauteur pour doubler la capacité d'accueil et d'accompagnement des publics (rajout de 500 places) et renforcer les prestations complémentaires à l'accompagnement individuel. Le financement du FSE se base sur le cahier des charges départemental.	Quantitative : doubler le volume de personnes accueillies (+500 places) Qualitativement : développer des ateliers collectifs thématiques sur de nouvelles approches	300 806 €
Accompagnement professionnel et placement à l'emploi des allocataires du RSA	Dans le cadre des parcours d'insertion professionnelle, renforcer la mobilisation individuelle ou collective des allocataires du RSA pour disposer de meilleures aptitudes à la vie professionnelle (savoir être, préparation aux entretiens, vie en entreprise, définition du projet professionnel...) et s'engager plus activement dans un parcours vers l'emploi.	Avec les jeunes parents isolés, concilier vie personnelle et vie professionnelle (nouveau public du RSA). Il s'agit d'amener ces allocataires isolés, de moins de 25 ans, avec enfants de moins de 3 ans à charge, progressivement vers l'emploi.	Le Bas-Rhin compte près de 500 allocataires du RSA socle, isolés, de moins de 25 ans, ayant un enfant à charge. Il convient de mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique permettant à ces allocataires de préparer le plus tôt possible un retour à l'activité.	Le FSE vient financer un accompagnement préparant à la reprise d'activité (levée des appréhensions, redéfinition du projet professionnel,...) et à trouver des solutions à la garde des enfants avant leur scolarisation.	Quantitative : l'ensemble des allocataires du RSA majoré est ciblé Qualitative : Le FSE permet de compléter l'accompagnement individuel des conseillers des Missions Locales et d'organiser autour de ce public des manifestations spécifiques (Forum, emploi/ apprentissage..)	140 238 €	140 000 €
		Engager les allocataires du RSA proches de l'emploi dans une dynamique de forte mobilisation active en vue d'améliorer leur employabilité et préparer leur accès à l'emploi.	L'accès à la formation et à l'emploi pour les allocataires du RSA constitue l'un des préoccupations majeures pour le Conseil Général du Bas-Rhin. Ainsi, et en accord avec les orientations nouvelles de la politique d'insertion adoptées le 24 juin 2013 autour d'un « Pacte de Réussite », le cahier des charges des opérateurs professionnels demande qu'ils s'inscrivent dans cette démarche de mobilisation active pour une reprise d'emploi. Toutefois, le nombre de places disponibles (1 500 ) reste inférieur aux besoins (jusqu'à 5 000 allocataires, soit 20 % des allocataires).	Le FSE permettra de doubler la capacité d'accueil et d'accompagnement des publics et de renforcer la dynamique départementale de mobilisation pour l'emploi. Il permettra également de compléter l'accompagnement individuel par l'introduction de modules complémentaires collectifs (informatique, connaissance de l'entreprise...).	Quantitative : augmentation significative du nombre de BRSa accompagnés (doublement).	175 065 €	900 000 €
		Dans le cadre du Pacte de Réussite, le Conseil Général du Bas-Rhin a créé une nouvelle offre d'insertion destinée à intensifier la mobilisation des allocataires du RSA et à renforcer leur employabilité : les ateliers de mobilisation vers l'emploi.	Le FSE viendrait co financer une prestation identique, basée sur le même cahier des charges départemental qu'aujourd'hui.	Doublement du nombre d'ateliers et de la capacité d'accueil dans des ateliers de préparation à l'emploi. 300 nouveaux ateliers et 2 400 places supplémentaires	0 €	100 000 €	

ORIENTATIONS ET CONTREPARTIES DU CONSEIL GENERAL DU BAS RHIN						MONTANT FSE 2013 mobilisé	MONTANTS FSE annuels prévisionnels pour 2015/2020
Thématiques du diagnostic régional	Actions proposées par le Conseil Général du Bas-Rhin	Objectif recherché par le Conseil Général du Bas-Rhin	Contexte, diagnostic	Quelle est l'action financée par le FSE dans le cadre de cette programmation ?	Quelle est la plus-value du cofinancement par le FSE ?		
<b>Accompagnement et professionnalisation des salariés en contrats aidés,</b>	Renforcer le projet global d'insertion des Ateliers et Chantiers d'Insertion pour agir sur l'employabilité des salariés des chantiers	L'objectif est de soutenir le projet d'insertion des Ateliers et Chantiers d'insertion, structures constituant une étape dans l'accès à l'emploi de publics moins proches de l'emploi. Ce projet permet de définir les modalités de fonctionnement ainsi que les résultats à atteindre (et les moyens à mobiliser).	Les ateliers et Chantiers d'insertion (ACI) constituent une opportunité pour l'emploi des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi de longue durée. Un accompagnement professionnel ainsi qu'un encadrement technique visant à développer les compétences professionnelles d'ordre général (comportement) et techniques (métiers) favorise l'accès à l'emploi pérenne à la sortie de la structure. Les chantiers d'insertion contribuent au développement social des territoires.	Le financement FSE vient à l'appui du projet d'insertion de l'ACI, projet négocié par la structure porteuse, l'Etat et le Conseil général dans le cadre d'un dialogue annuel de gestion. Ce projet définit ce qui est attendu en terme d'encadrement technique, d'accompagnement professionnel, de construction de passerelles entre le chantier et les entreprises du secteur marchand ainsi que la qualité du travail à la sortie (le nombre de sorties positives et les moyens pour y parvenir).	Permettre la mise en place d'un encadrement technique et d'un accompagnement professionnel durant la période d'embauche ainsi que lors de la sortie. atteindre 60% de sorties dynamiques (emploi ou formation).	500 000 €	1 141 000 €
<b>Actions Spécifiques</b>	Soutenir les projets favorisant l'insertion professionnels des publics en situation de précarité	Etendre le programme à d'autres publics que les bénéficiaires du RSA, afin de prévenir en amont leur entrée dans le dispositif	Le dispositif d'insertion du Département ne couvre pas tous les publics cible de l'axe inclusion du Programme. D'autres interventions proposées peuvent être plus ponctuelles ou répondre à des questions plus larges mais complémentaires à l'accès à l'emploi (Santé/habitat/transport/lutte contre le surendettement/ développement de compétences spécifiques...). Le soutien à ces actions est légitime en ce qu'elles permettent aux personnes en situation de précarité de mieux s'insérer.	Le FSE pourra co-financer des actions favorisant l'insertion des publics en situation de précarité en agissant sur les problématiques de mobilité (transport ou expériences à l'étranger pour les jeunes...), de prévention santé, de savoirs linguistiques pour la recherche d'emploi, ou encore des études pour évaluer l'impact de la politique départementale d'insertion. Ces actions peuvent s'adresser à tout public en situation de précarité.	Compléter les financements nationaux souvent disparates et multiples afin de rendre viables ces opérations. Cibler des publics non pris en compte dans les autres opérations. Développer des actions à caractère novateur ou sur des champs connexes et complémentaires à l'insertion professionnelle (mobilité, santé, langues...).	40 000 €	300 000 €
<b>Appui aux entreprises pour leur recrutement - ingénierie de préparation des candidats</b>	Renforcer les actions de prospection en entreprise et de placement par le biais d'une offre de service spécifique aux entreprises (travail sur motivation, formation, tutorat interne)	L'objectif est d'engager avec les entreprises un partenariat de confiance en termes d'expertise, de proposition de candidats, de suivi individuel et de tutorat en cas d'embauche. Renforcer le réseau d'entreprises et le réseau institutionnel, prospecter, mettre en œuvre des actions de (pré) formation opérationnelle, placer à l'emploi les candidats préparés par les services sociaux et les opérateurs professionnels, tutorer dans l'emploi	Le Département finance actuellement une équipe emploi interne, constituée de 11 postes de conseillers emploi dont les missions sont : construire un réseau d'entreprises, prospecter les offres d'emplois, mettre en place des actions de (pré)formation, placer à l'emploi des allocataires du RSA, tutorer dans l'emploi. Les résultats de l'équipe emploi prouvent la pertinence d'une approche fondée sur la préparation renforcée des candidats, la sélection et le tutorat interne. Cette offre de service est appréciée par les entreprises (gain de temps dans les recrutements, stabilité de l'embauche, temps de formation déjà engagé).	Le FSE finance 50% des salaires et frais de déplacement des conseillers emploi.	Il s'agit pour le FSE de poursuivre le co- financement de l'équipe emploi du Département.	135 806 €	225 000 €
<b>Accompagnement des travailleurs indépendants</b>	Mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique des travailleurs indépendants	L'objectif est de renforcer l'accompagnement des BRSA travailleurs indépendants/auto- entrepreneurs : - lever, en appui en termes d'expertise, les freins et les carences de l'entreprise (manque de connaissances comptables/financières, communication, lien entre coûts achats/vente, droit social/ressources humaines, administratif).	Le Bas-Rhin compte 1 800 travailleurs indépendants/auto- entrepreneurs percevant par ailleurs une allocation de RSA. Ce sont les travailleurs sociaux qui assurent leur suivi et la contractualisation. Or, les services sociaux ne peuvent développer les ressources qui sont pourtant nécessaires pour s'assurer de la viabilité d'une entreprise (analyse financière, marchés, fiscalité...). Il en résulte une offre de service aux travailleurs indépendants trop limitée qui ne permet pas de sortie positive du dispositif RSA.	Le FSE permettra de développer l'offre de service à destination des travailleurs indépendants en agissant sur la levée des freins au développement (administratif, connaissances fiscales et comptables,...) et sur les facteurs internes de développement du chiffre d'affaire.	Création d'une offre de service (l'aval, une fois l'entreprise créée) complémentaire à celle qui existe (l'amont, avant la création d'entreprise). Plus value qualitative et quantitative.	0 €	200 000 €

ORIENTATIONS ET CONTREPARTIES DU CONSEIL GENERAL DU BAS RHIN						MONTANT FSE 2013 mobilisé	MONTANTS FSE annuels prévisionnels pour 2015/2020
Thématiques du diagnostic régional	Actions proposées par le Conseil Général du Bas-Rhin	Objectif recherché par le Conseil Général du Bas-Rhin	Contexte, diagnostic	Quelle est l'action financée par le FSE dans le cadre de cette programmation ?	Quelle est la plus-value du cofinancement par le FSE ?		
	Mettre en place une équipe de 4 ETP chargés de la gestion du programme et des dossiers.	En plus des tâches de gestion des dossiers (appels à projet, instruction, conventionnement, contrôles de service fait) , il s'agira d'apporter un véritable appui aux opérateurs afin de prévenir toute difficulté lors des contrôles (mobilisation pour candidater, appui au montage des dossiers, appui pour définir les modalités de justification...).	Le Conseil Général est positionné en chef de file de l'insertion pour la conduite du Programme FSE sur son périmètre. Le montant de la subvention Européenne est triplé par rapport à la période précédente. 1,5 ETP mobilisés sur le programme actuel pour 29 dossiers	Assistance technique du programme. Gestion de la convention de subvention globale du Conseil Général avec l'Etat. Accompagnement des opérateurs	Assurer une bonne gestion du programme au regard des objectifs poursuivis et des conditions rigoureuses de mise en oeuvre.	50 000 €	100 000 €
						<b>1 291 915 €</b>	<b>4 016 000 €</b>